

# Mauritanie #Inclusion #Economic #Women #Femmes #Economique

lundi 31 octobre 2022

**Avec un score de 53.2, la Mauritanie occupe le rang 35 dans le classement continental de l'indice de l'égalité du genre en Afrique.**

## [Edition 2020 | 35/54](#)

### 1- Indicateurs généraux

Population totale 2016 (en Millions)	<b>4.2</b>	Population Féminine (%)	<b>49.7</b>	Revenu National par Population 2015 (\$ EU)	<b>N/A}</b>
---	------------	----------------------------	-------------	--	-------------

### 2- Avancées réalisées

#### 2.1. Sur le plan juridique

- La loi mauritanienne est explicite sur l'interdiction de la discrimination sexuelle et garantit l'égalité en matière d'emploi.
- Les femmes ont droit à des congés de maternité payés d'au moins 14 semaines, prévus par la loi.
- La législation mauritanienne (Loi organique n° 2012-029 portant sur l'élection des députés à l'Assemblée nationale (Art 3), Loi organique n° 2012- 034 portant sur la promotion de l'accès des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives (Art 4)), atteste la garantie de la participation de femmes dans la vie politique nationale et locale, et constitue le garant du système qui le facilite.

#### 2.2. Sur le plan économique

- Le pourcentage des Femmes actives est estimé à 30,9% de la population active totale de 1,186 millions de personnes (2016).
- Les femmes détiennent des parts dans le capital de 15% des Entreprises (2014).
- Environ 4,5% des Entreprises sont dirigées par des femmes (2014).
- Le pourcentage des Femmes âgées de 15 ans et plus disposant un Compte dans une institution financière, est de 13,6% contre 24,5% des hommes de la même tranche d'âge (2017).

### 3- Défis à relever

- La Mauritanie n'a pas de législation portant spécifiquement sur le harcèlement sexuel sur le lieu de travail.
- La loi n'impose pas l'égalité en matière de rémunération pour un travail de valeur égale.
- Il n'y a pas de prescription sur l'interdiction du licenciement des employées enceintes.
- La loi n'est pas explicite sur la non-discrimination basée sur le genre en matière d'accès au crédit.
- Les femmes n'ont pas les mêmes droits de propriété que les hommes sur les biens immobiliers.
- Les Emplois vulnérables constituent 68,3% des emplois féminins et 46% des emplois exercés par les hommes (2018).
- Environ 12,9% des femmes actives sont au chômage contre 9,1% des hommes actifs (2018).
- La pauvreté touche respectivement 6,6% des femmes et 5,7% des hommes âgés de 15 ans et plus

(2008).

- Le ratio de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes pour un travail similaire est de 2,93, avec 7 comme score de l'égalité pleine (2020).

## **Bibliographie**

Indice de l'égalité du genre en Afrique 2015